

# Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif

## Fiche déclarative / Rapport

CONTROLE	Numéro *	_____
	Date du rapport *	___ / ___ / ___
	Technicien *	_____
	Bureau d'études *	_____

<u>INSTALLATION ANC *</u> Numéro identifiant Adresse Date construction/réhabilitation ANC Références cadastrales	<u>IMMEUBLE *</u> Nom(s) prénom(s) propriétaires Adresse(s) Courriel(s) Téléphone(s) Date construction immeuble Références cadastrales	<u>CONTROLE PRECEDENT *</u> Nature et date Conclusion	<u>POINT DE CONSOMMATION *</u> Numéro identifiant Numéro de compteur

\* à renseigner par le SPANC

# Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

## □ **Projet conforme à la réglementation en vigueur**

Les prescriptions techniques réglementaires en vigueur sont respectées.

## □ **Projet non conforme à la réglementation en vigueur**

Les prescriptions techniques réglementaires en vigueur ne sont pas respectées.

### **Modifications à réaliser / commentaires**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

#### **Important :**

- La conclusion du SPANC n'est valable que dans les conditions décrites dans l'étude de conception.
- Il faudra veiller au bon entretien de l'installation (nettoyage du préfiltre, vidange\*, curage des canalisations etc) afin d'en pérenniser le bon fonctionnement. Il est rappelé que toute intervention (hors entretien préventif ou curatif) sur le système d'évacuation et de traitement des eaux usées doit faire l'objet d'un accord préalable puis d'un contrôle de mise en œuvre de la part du SPANC.  
\* Seul un vidangeur agréé (liste disponible en préfecture) est autorisé à réaliser les vidanges de votre installation.

**Protection de vos données personnelles :** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents des services ou les sous-traitants de la Communauté Pays Basque, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données sont conservées sur la durée d'exercice du service public d'assainissement non collectif. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en contactant la Communauté Pays Basque (CAPB). En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles à l'adresse du siège de la CAPB ou auprès de la CNIL.

Fait à \_\_\_\_\_,



# Informations générales

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif (ANC). Vous devez obtenir l'accord préalable du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté Pays Basque (SPANC). Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence législative. Il est encadré par :

- par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de capacité inférieure ou égale à 20 équivalents-habitants (EH) et par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement et aux installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 20EH;
- et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter les services de la Communauté Pays Basque de votre secteur (coordonnées en première page). Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers. Vous pouvez également consulter le site internet de la Communauté Pays Basque [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr).

Une étude de conception de l'installation d'assainissement non collectif est exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service (article 12). Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec le SPANC pour toute information complémentaire.

## Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une **construction neuve**
- d'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

**Courte description de votre projet ou de vos travaux :**

---

---

---

---

# Informations générales

## Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Coordonnées du demandeur (si différent du propriétaire)

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Adresse du projet d'ANC (si différente de celle du propriétaire)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale de la parcelle sur laquelle est implanté le projet d'ANC : \_\_\_\_\_

# Caractéristiques du projet

## Mise en place de l'installation

### Concepteur du projet

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Installateur si connu

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

oui  non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

oui  non

Détail des éléments qui seront conservés :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Maison d'habitation individuelle

Type de résidence :

principale  secondaire  location  autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces principales \* (PP) de la construction : \_\_\_\_\_

(en cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)

\*Au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, les pièces principales sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux pièces de service (cuisine, salle de bain, buanderie etc)

Cas particulier : Si le dimensionnement retenu\* est différent de la règle de base (nombre de PP = nombre d'EH), quel est le nombre d'équivalents-habitants retenus ? : \_\_\_\_\_ EH

\*Dans ce cas, une étude particulière devra être fournie.

### Autres immeubles

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation d'ANC ?

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés etc)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ? \_\_\_\_\_ personnes

Quel est le nombre d'usagers permanents ? \_\_\_\_\_ personnes

Quel est le nombre d'équivalents-habitants retenu \*? \_\_\_\_\_ EH

\*une étude particulière devra être fournie.

# Caractéristiques du projet

## Mode d'alimentation en eau potable

- adduction publique
- adduction privée (préciser par quel(s) moyens(s) : puits, forage etc) : \_\_\_\_\_

**Présence d'un captage privé à proximité de l'installation prévue ?**  oui  non

Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine.

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré\* ?  oui  non  
\*tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  oui  non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?  oui  non
- la distance \* entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  oui  non

## Collecte des eaux pluviales

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**  oui  non

Sinon, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

## Caractéristiques du terrain

**Existence d'une étude de sol spécifique ?**  oui  non

Si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Le SPANC se réserve le droit de demander une étude de sol pour la complétude du dossier.

**Surface totale :** \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>      **Surface disponible pour l'installation d'ANC :** \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**Pente existante :**

- <5%    de 5 à 10%    >10%

**Existence d'un plan topographique du terrain ?**  oui  non

Le SPANC se réserve le droit de demander un relevé topographique avec courbes de niveau pour la complétude du dossier.

**Terrain inondable ?**  oui  non  ne sais pas

**Nappe d'eau présente à moins d'1m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ?**  oui  non  ne sais pas

Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

**Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

- à dominante argileuse    à dominante sableuse    à dominante limoneuse

**Présence de la roche à moins de 1m de la surface du sol ?**  oui  non  ne sais pas

**Observations** (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles)

---

---

---

---

# Caractéristiques du projet

## Caractéristiques de l'installation projetée

### IMPORTANT :

La présente demande sera accompagnée d'un plan de situation et d'un plan de masse au 1/50 ou 1/200 à défaut 1/500 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Les distances par rapport aux limites de propriété seront notées.

Devront également figurer au plan de masse :

- la pente du terrain,
- le tracé des canalisations d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux pluviales, le bassin de rétention des eaux pluviales, toute autre canalisation ou tout autre regard à signaler,
- les accès véhicule et piéton, les terrasses et autres zones imperméabilisées (piscines, parking, abri de jardin...),
- les plantations, enclos d'animaux etc.

### Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?  oui  non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (proximité d'une zone à enjeux sanitaires, d'un captage privé d'eau) ?  oui  non

Eaux pluviales séparées des eaux usées ?  oui  non

## INSTALLATION AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement ou traitement primaire :

### Partie réservée à l'agent du SPANC

**Bac à graisse** : Volume : \_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Volume du bac à graisses adapté ?

oui  non

Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10m

**Fosse toutes eaux** : Volume : \_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Le volume de la fosse est-il adapté ?

oui  non

**Préfiltre (décolloïdeur)** : Volume : \_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

oui  non

Est-il intégré à la fosse ?  oui  non  ne sais pas

**Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Dispositif réglementaire ?

oui  non

**Toilettes sèches** :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire).

---

---

---

# Caractéristiques du projet

Traitement secondaire :

Epandage par le sol en place

**Tranchées d'épandage**

Longueur : \_\_\_\_ ml soit \_\_\_\_ tranchée(s) x \_\_\_\_ m

Profondeur : \_\_\_\_ m                      Largeur : \_\_\_\_ m

**Lit d'épandage**

Surface : \_\_\_\_ m<sup>2</sup> soit \_\_\_\_ m x \_\_\_\_ m

Profondeur : \_\_\_\_ m

Epandage par un massif reconstitué

**Lit filtrant vertical non drainé**

**Lit filtrant drainé à flux horizontal**

**Filtre à sable vertical drainé**



Veuillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur : \_\_\_\_ ml

Largeur : \_\_\_\_ m

Surface : \_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Profondeur : \_\_\_\_ m

**Terre d'infiltration**

Hauteur : \_\_\_\_ ml

Longueur à la base : \_\_\_\_ m      Longueur au sommet : \_\_\_\_ m

Largeur à la base : \_\_\_\_ m      Largeur au sommet : \_\_\_\_ m

**Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe**

Fournisseur : \_\_\_\_\_

Surface de filtration : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**Partie réservée à l'agent du SPANC**

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente etc...) ?

oui  non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement / capacité d'accueil ?

oui  non

## **INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE**

**Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Capacité de traitement (en équivalents-habitants) : \_\_EH

**Partie réservée à l'agent du SPANC**

Filière réglementaire ?

oui  non

Le dispositif de traitement est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

oui  non



# Caractéristiques du projet

## DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

**Chasse automatique** (chasse à auget, auget basculant):

Volume de la bâchée : \_\_\_\_\_ L

**Pompe ou système de relevage :**

Volume du poste : \_\_\_\_\_ L

Usage :  eaux brutes  eaux prétraitées  eaux traitées

**Partie réservée à l'agent du SPANC**

Le dispositif est-il adapté au projet ?

oui  non

## MODALITES D'EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES

Les exigences réglementaires sont fixées dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques à respecter pour les installations d'assainissement non collectif de capacité inférieure ou égale à 20EH et par l'arrêté préfectoral n°2011 146-0004 fixant des prescriptions techniques complémentaires relatives à l'évacuation des effluents.

### Par infiltration dans le sol en place

**via le dispositif de traitement par épandage**

**via des tranchées d'infiltration / d'irrigation**

(barrer la mention inutile)

Longueur : \_\_\_\_\_ m soit \_\_\_\_\_ tranchée(s) x \_\_\_\_\_ m

Profondeur : \_\_\_\_\_ m Largeur : \_\_\_\_\_ m

**via un lit d'infiltration / d'irrigation**

(barrer la mention inutile)

Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> soit \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m

Profondeur : \_\_\_\_\_ m

**Partie réservée à l'agent du SPANC**

Cas de rejet par infiltration

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

oui  non

### Par rejet (joindre obligatoirement une étude particulière)

Cette solution d'évacuation est soumise à autorisation du propriétaire et/ou du gestionnaire du milieu, formalisée par servitude de droit privé (acte notarié) et une autorisation du Maire au titre de son pouvoir de police.

#### dans le milieu hydraulique superficiel

cours d'eau permanent : \_\_\_\_\_ (nom)

Noms du propriétaire et du gestionnaire :

\_\_\_\_\_

mare, étang etc : \_\_\_\_\_ (nom)

Noms du propriétaire et du gestionnaire : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Cas de rejet en milieu superficiel

Aucune autre solution n'est envisageable ?

oui  non

Le pétitionnaire possède-t-il : -

- l'autorisation de rejet du propriétaire/gestionnaire ?

oui  non

- la servitude de droit privé associée ?

oui  non

- l'autorisation du Maire ?

oui  non

# Caractéristiques du projet

## dans un fossé existant

Exutoire du fossé : \_\_\_\_\_

Noms du propriétaire et du gestionnaire :  
\_\_\_\_\_

## Cas de rejet en fossé existant

Aucune autre solution n'est envisageable ?

oui  non

Le pétitionnaire possède-t-il : -

- l'autorisation de rejet du propriétaire/gestionnaire ?

oui  non

- la servitude de droit privé associée ?

oui  non

- l'autorisation du Maire ?

oui  non

## dans le réseau des eaux pluviales

L'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau.

Exutoire du réseau : \_\_\_\_\_

Noms du propriétaire et du gestionnaire :  
\_\_\_\_\_

## Cas de rejet dans le réseau d'eaux pluviales

Aucune autre solution n'est envisageable ?

oui  non

Le pétitionnaire possède-t-il : -

- l'autorisation de rejet du propriétaire/gestionnaire ?

oui  non

- la servitude de droit privé associée ?

oui  non

- l'autorisation du Maire ?

oui  non

## dans un puits d'infiltration

(joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

## Cas de rejet dans un puits

Le rejet est-il autorisé ?

oui  non

**Rappel : le rejet des eaux usées traitées dans un puisard, dans un puits perdu, dans un puits désaffecté, dans une cavité naturelle ou artificielle profonde est interdit.**

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INSTALLATION D'ANC

Décrire les modalités prévues pour le maintien en phase travaux des capacités épuratoires du sol décrites dans l'étude de sol préalable à la conception du projet d'ANC.

---

---

---

---

---

# Caractéristiques du projet

## Rappel des pièces à joindre au présent dossier technique :

- l'étude de conception et les études complémentaires pour le rejet des eaux usées traitées,
- un plan de situation et un plan de masse tels que décrits dans le chapitre « Caractéristiques de l'installation projetée »
- en cas de rejet :
  - les autorisations de passage de la canalisation d'écoulement des eaux usées traitées sur le fond inférieur jusqu'au point de rejet inclus,
  - une attestation sur l'honneur que vous avez engagé la démarche auprès d'un notaire pour la signature de la servitude de droit privé,
  - l'autorisation du Maire\* ou le courrier de demande d'autorisation auprès du Maire.

\*Important : l'attestation de conformité du SPANC, requise pour tout dépôt de permis de construire ou d'aménager, ne sera délivrée que si l'autorisation du Maire a été obtenue préalablement par le propriétaire.

## Engagements du propriétaire

**Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.**

### **En outre, il s'engage :**

- A informer le SPANC de toute modification de son projet,
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- A informer le SPANC avant tout début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC,
- A réaliser les travaux dans le respect des prescriptions réglementaires et des règles de l'art,
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC (dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC),
- A communiquer au SPANC un dossier d'ouvrage exécuté dont la composition est définie dans le règlement de service
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées),
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature